



Assemblée générale

Distr. limitée
31 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 84 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chili, Danemark, Égypte, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Ukraine : projet de résolution

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Andorre, Australie, Autriche, Bangladesh, Bulgarie, Chypre, Costa Rica, Croatie, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Guatemala, Irlande, Islande, Japon, Lettonie, Nicaragua, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Uruguay et Zambie.

